



CAHIER DES CHARGES

MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES AUDIOVISUELLES DES MAISONS DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Dans la continuité de ses missions, le Parc national des Pyrénées, établissement public national, développe une forte politique de modernisation et d'informatisation de ses services tant au siège que dans les secteurs et vallées des Pyrénées. Sa mission de communication sur la nature et les Pyrénées nécessite la mise en œuvre d'outils modernes et performants permettant d'intervenir auprès du grand public.

Chaque maison du Parc national des Pyrénées est équipée d'un parc audiovisuel.

Dans le cadre de la maintenance de ses installations audiovisuelles, l'établissement public du Parc national des Pyrénées, procède au renouvellement du contrat de maintenance pour les années 2018, 2019 et 2020, pour les sites suivants :

1. Maison du Parc national des Pyrénées et du val d'Azun d'Arrens Marsous (*Hautes-Pyrénées*),
2. Maison du Parc national des Pyrénées de Cauterets (*Hautes-Pyrénées*),
3. Maison du Parc national des Pyrénées d'Etsaut (*Pyrénées-Atlantiques*),
4. Maison du Parc national des Pyrénées de Gavarnie (*Hautes-Pyrénées*),
5. Maison du Parc national des Pyrénées de Laruns (*Pyrénées-Atlantiques*),
6. Maison du Parc national des Pyrénées de Tarbes (*Hautes-Pyrénées*),
7. Maison du Parc national des Pyrénées de Saint Lary Soulan (*Hautes-Pyrénées*),
8. Maison du Parc national des Pyrénées d'Oredon - réserve naturelle du Néouvielle (*Hautes-Pyrénées*).
9. Maison du Parc National des Pyrénées du Plan d'Aste à Arrens (*Hautes-Pyrénées*)

La présente consultation a pour objet de désigner une société en charge de la maintenance de l'équipement audiovisuel des maisons du Parc National des Pyrénées.

ARTICLE 2 :

DESCRIPTION TECHNIQUE DES BESOINS

Les besoins sont les suivants :

1. maintenance des installations réparties sur l'ensemble des neuf maisons du Parc national des Pyrénées. On trouvera, en annexe, la liste des sites comprenant leur position géographique ainsi que le matériel installé et à entretenir,
2. le contrat à passer a une durée de deux ans non reconductibles. Il prend effet à la date du 1^{er} avril 2018 et court jusqu'au 31 mars 2020 inclus,
3. l'entreprise en charge du contrat de maintenance devra assurer :
 - une visite annuelle d'entretien préventif et de réglage prévue dans le courant des deux premiers mois du contrat. Cette visite fera l'objet d'un compte rendu d'intervention détaillé par site et par appareil installé,
 - des interventions sur site, sans limitation, consécutives à une usure normale du matériel comprenant la main d'œuvre et le déplacement ainsi que le prêt éventuel de matériel de remplacement,
 - le remplacement et la fourniture des lampes sans limitation de quantité pour les vidéos projecteurs,
 - les délais d'intervention sont de quarante-huit heures (*deux jours ouvrables*) après transmission par télécopie datée d'une demande d'intervention par les services du Parc national des Pyrénées auprès de la société en charge du contrat de maintenance.

Le non respect de ce délai contractuel entraîne une rarefaction de 5% du montant du contrat de maintenance, par jour de retard constaté, par les services du Parc national des Pyrénées.

ARTICLE 3 :

PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

Tous les postes suivants, seront chiffrés avec mention de la valeur unitaire et de la valeur totale, poste par poste, en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

1. maintenance du site de la Maison du Parc national des Pyrénées et du val d'Azun d'Arrens Marsous,
2. maintenance du site de la Maison du Parc national des Pyrénées de Cauterets,
3. maintenance du site de la Maison du Parc national des Pyrénées d'Etsaut,
4. maintenance du site de la Maison du Parc national des Pyrénées de Gavarnie,
5. maintenance du site de la Maison du Parc national des Pyrénées de Laruns,
6. maintenance du site de la Maison du Parc national des Pyrénées de Tarbes,
7. maintenance du site de la Maison du Parc national des Pyrénées de Saint Lary Soulan,
8. maintenance du site de la Maison du Parc national des Pyrénées d'Oredon - réserve naturelle du Néouvielle.
9. maintenance du site de la Maison du Parc national des Pyrénées du Plan d'Aste

Le prix proposé s'entend ferme et définitif pour les deux ans du contrat de maintenance. La facturation se fait annuellement.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Les éléments techniques suivants seront également précisés :

- délais d'intervention,
- validité de l'offre, etc...

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges (20%),
- qualité des matériels et des produits proposés (30 %),
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de l'ensemble (40 %).

Il n'y pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc National des Pyrénées auprès de :

Monsieur Pierre Yves BARDOU
Secrétariat général du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV Septembre
Boite postale 736
65007 TARBES
Tél. : 05 62 54 16 40
Fax : 05 62 54 16 41
E-mail : pnp.bardou@espaces-naturels.fr

ARTICLE 6 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV Septembre
Boite postale 736
65007 TARBES

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, avant le vendredi 23 mars 2018 à 16 heures, quelque soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis rédigé conformément aux prescriptions du chapitre 3,
2. une note technique indiquant les moyens mobilisés pour assurer la maintenance des installations en question,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
5. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
6. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
7. une liste de référence ou de référents,
8. le DC7, ou équivalent valide pour l'année 2018, de la société ou du prestataire candidat.

Seules les propositions complètes, et portant sur tous les postes, seront retenues.

ARTICLE 7 : MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Les propositions incomplètes (*cf. chapitre 6*) seront retournées.

Tous les matériels faisant l'objet de la présente consultation sont susceptibles d'être commandé sous réserve de la faisabilité budgétaire de l'équipement.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires.

L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc National des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002. L'unité monétaire est l'€.

Fait à Tarbes, le mardi 27 février 2018.

© Parc National des Pyrénées



PRESENTATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Créé en 1967, le Parc National des Pyrénées est l'un des dix parcs nationaux français.

Ses 457 kms² s'étendent sur les deux départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. Du côté espagnol lui répond le Parc National d'Ordesa et du Mont Perdu.

Il comprend des sites prestigieux : Pic du Midi d'Ossau, Balaitous, Pont d'Espagne, Vignemale, cascades de Cauterets, Cirque de Gavarnie, Cirque de Troumouse, des forêts, des glaciers...

Nul n'habite en permanence cette zone de haute montagne. Le pastoralisme y est cependant très présent en été et on peut rencontrer les bergers dans leurs cabanes fabriquant le fromage ou surveillant leurs troupeaux dans les estives. Les gardiens de refuge, de juin à septembre, vivent également de façon saisonnière dans le parc national.

Isards, grands rapaces - vautours fauves, aigles royaux et gypaètes barbus, mais aussi marmottes et lagopèdes, y vivent en liberté. La flore pyrénéenne est très originale : lis des Pyrénées, valériane, asphodèle, ramonde, chardon bleu...

Dans le Parc National des Pyrénées, faune et flore sont intégralement protégées : pas de chiens, pas de fusils, pas de camping, pas de cueillette.
Juste le bonheur de fouler un monde à part avec respect et émotion.

Les possibilités de découvrir le Parc National des Pyrénées sont multiples : randonner sur les sentiers de refuge en refuge, découvrir une vallée avec des itinéraires à la journée à partir d'un hébergement fixe ou encore participer à des sorties encadrées par les gardes moniteurs du parc ou les accompagnateurs sur des thèmes choisis : ornithologie, botanique, géologie...

Sur place, dans chaque vallée, les "*maisons du Parc*" proposent accueil et information grâce à des expositions, des films, des publications...

Pour tous renseignements – site Internet www.parc-pyrenees.com

LISTE DES SITES & EQUIPEMENTS A ENTREtenir

MAISON DU PARC D'ARRENS MARSOUS		
65400 ARRENS-MARSOUS		
DESIGNATION	MARQUE	MODELE
VIDEOPROJECTEUR FIXE	SONY	VPL-CX86
MONITEUR REGIE	SONY	KV-M1400B
COMBI K7/DVD VIDEO	LG	VC9800
LECTEUR NUMERIQUE	ALCORN MC BRIDE	DVM 2
LECTEUR DVD	PHILIPS	DVP5100
PREAMPLI	SCV	MX32
SELECTEUR VIDEO	KRAMER	VS-401 XLM
HF MAIN	AKG	SR40+HT40
FILTRE ACTIF AUDIO		
AMPLI AUDIO	CROWN	XLS402
HAUT PARLEUR	NEXO	PS8
BOITIER DE RACCORDEMENT		VGA + VIDEO

MAISON DU PARC DE CAUTERETS		
65110 CAUTERETS		
DESIGNATION	MARQUE	MODELE
MICRO HF MAIN	AUDIOTECHNICA	ATW R19
COMBO DVD/VHS	LG	VC 9800
MIXEUR	ECLER	SAM 502
D DUR	ALCORN MC BRIDE	DVM 2
COMMANDE	ALCORN MC BRIDE	INTER ACTIV
AMPLI	RCF	DCA 550
MICRO FIL	AUDIOTECHNICA	MB2000L
CABLE MICRO		5 M
SELECTEUR VIDEO	KRAMER	VS401XLM
VIDEOPROJECTEUR	BARCO	708
2 ENCEINTES	RCF	MONITOR 8

MAISON DU PARC D'ETSAUT

64490 E TSAUT

DESIGNATION	MARQUE	MODELE
MICRO COL DE SIGNE	AUDIOTECHNICA	AT 808 G
STAND DE TABLE	AUDIOTECHNICA	AT 8615 S
VIDEOPROJECTEUR FIXE	SONY	VPL EX 50
LECTEUR K7 VIDEO	PANASONIC	NV-HS830F-S
LECTEUR NUMERIQUE	ALCORN MC BRIDE	DVM 2
LECTEUR DVD	PHILIPS	PRO 175/001
PREAMPLI	ALLEN & HEATH	GR 1
SELECTEUR VIDEO	KRAMER	VS 401 KLM
2 HF MAIN	TOA	WT 4800
FILTRE ACTIF AUDIO	APG	SPMX 124
AMPLI AUDIO	YAMAHA	6150
HAUT PARLEUR	APG	SAT + SUB
BOITIER DE RACCORDEMENT		VGA + VIDEO

MAISON DU PARC DE GAVARNIE

65120 GAVARNIE

DESIGNATION	MARQUE	MODELE
MIXAGE	SOUNDCRAFT	14_2
LECTEUR DVD	PHILIPS	DVP 3350
COMBO DVD/VHS	LG	VC 9800
SELECTEUR VIDEO	KRAMER	VS401XLM
COMMANDE	ALCORN MC BRIDE	INTER ACTIV
D DUR	ALCORN MC BRIDE	DVM 2
MICRO MAIN HF	SHURE	DD4T4
MICRO MAIN	AUDIOTECHNICA	MB2000L
BOITIER MURAL VGA,SON,MIC		
CABLE MICRO		10 M
VIDEOPROJECTEUR	SONY	VPL PX 20
2 ENCEINTES	ANCHOR	AN 100

MAISON DU PARC DE LARUNS

64440 LARUNS

DESIGNATION	MARQUE	MODELE
VIDEOPROJECTEUR FIXE	SANYO	PLC XU 75
VIDEOPROJECTEUR PORTABLE	SANYO	PLC XW 55
LECTEUR K7 VIDEO	PANASONIC	NV-FJ 627
LECTEUR NUMERIQUE	ALCORN MC BRIDE	DVM 2
LECTEUR DVD	DENON	DVD 800
PREAMPLI	ALLEN & HEATH	GR 1
SELECTEUR VIDEO	KRAMER	VS 401 KLM
HF MAIN	AKG	SR + HT 40
FILTRE ACTIF AUDIO	APG	SPMX 124
AMPLI AUDIO	YAMAHA	6150
HAUT PARLEUR	APG	SAT + SUB
BOITIER DE RACCORDEMENT		VGA + VIDEO

MAISON DU PARC DE TARBES

2, rue du IV septembre - 65000 TARBES

DESIGNATION	MARQUE	MODELE
VIDEOPROJECTEUR FIXE	Christie	LW651I
VIDEOPROJECTEUR FIXE	HITACHI	CPX 505
LECTEUR DVD	YAMAHA	DVD S663
MIXER	ECLER	SAM 512T
MIXER	ECLER	SAM 512T
UHF True Diversity receveur WMS450 sans fil	AKG	SR 450
UHF True Diversity receveur WMS450 sans fil	AKG	SR 450
UHF True Diversity receveur WMS450 sans fil	AKG	SR 450
UHF True Diversity receveur WMS450 sans fil	AKG	SR 450
CHARGEUR MICRO SANS FIL (capacité 2 micros)	AKG	CU 400
CHARGEUR MICRO SANS FIL (capacité 2 micros)	AKG	CU 400
MICRO SANS FIL (X4)	AKG	HT 450
AMPLIFICATEUR	YAMAHA	P 2500S
AMPLIFICATEUR BOUCLE MAGNETIQUE	PROLOOP C	
ECRAN (4mx3m) électrique télécommandé		
ECRAN (2,6mx2m) électrique télécommandé		
ECRAN (2,6mx2m) électrique		
ECRAN (2,6mx2m) électrique		
VIDEOPROJECTEUR FIXE	ITACHI	CP X505
AMPLIFICATEUR	BOSCH	Plena mixer amplifier
VIDEOPROJECTEUR FIXE	HITACHI	CPX 505

MAISON DU PARC DE SAINT-LARY SOULAN

65170 SAINT-LARY

DESIGNATION	MARQUE	MODELE
VIDEOPROJECTEUR FIXE	SANYO	PLC XU 75
VIDEOPROJECTEUR PORTABLE	SANYO	PLC XW 55
LECTEUR K7 VIDEO	PANASONIC	NV-FJ 627
LECTEUR NUMERIQUE	ALCORN MC BRIDE	DVM 2
LECTEUR DVD	DENON	DVD 800
PREAMPLI	ALLEN & HEATH	GR 1
SELECTEUR VIDEO	KRAMER	VS 401 KLM
HF MAIN	AKG	SR + HT 40
FILTRE ACTIF AUDIO	APG	SPMX 124
AMPLI AUDIO	YAMAHA	6150
HAUT PARLEUR	APG	SAT + SUB
BOITIER DE RACCORDEMENT		VGA + VIDEO

MAISON DU PARC D'OREDON - RESERVE

65170 OREDON

DESIGNATION	MARQUE	MODELE
VIDEOPROJECTEUR FIXE	SANYO	PLC XU 75
ECRAN (2,6mx2m) électrique		
LECTEUR DVD	YAMAHA	DVD S663

MAISON DU PARC DU PLAN D'ASTE

65400 ARRENS

DESIGNATION	MARQUE	MODELE
Unité informatique dédiée à la visite par audio guide (écran tactile, clavier bluetooth, PC...)		
Borne tactile		